

	CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-23	
	Nature de l'acte : 4.4 - Autres catégories de personnels	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 09

Le 25/11/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 18/11/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé : DROMARD Jean-Marie

Secrétaire de séance : FISCHER Julie

03 – RECENSEMENT 2026 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur CAPELLI Jean Claude

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que l'Etat a fixé, la période du 15 janvier 2026 au 14 février 2026, le prochain recensement des habitants de la commune. Pour les besoins de cette enquête et au vu du nombre logements, il convient de créer un emploi d'agent recenseur et de nommer un coordonnateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent recenseur pour la période de recensement du 15 janvier 2026 au 14 février 2026,
- **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur DECOSTER Nicolas au poste de coordonnateur et de la nomination de Monsieur CAPELLI Jean Claude au poste d'agent recenseur.
- **PRECISE** que l'agent recenseur recevra une rémunération brute calculée au prorata du nombre de bulletins individuels et du nombre de feuilles de logements rempli, à savoir :
 - 2 € par bulletin individuel
 - 2 € par feuille de logement
 Auquel s'ajoutera un forfait de 100 € (brut) pour les frais de transport et 100 € (brut) pour la participation aux deux demi-journées de formation.
- **PRECISE** que ces frais ainsi que la dotation seront imputés au budget 2026 et que la rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les différents arrêtés correspondants

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

4.4 - Autres catégories de personnels

Mesures de publicité :

- ☒ Télétransmis le 26/11/2025
- ☒ Affichée le 26/11/2025

- ☒ Certifiée exécutoire le 26/11/2025

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Courtois', written over a faint horizontal line.

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2025-23

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-11-26T11-56-32.00 (MI265581939)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20251125-DEL2025-23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RECENSEMENT 2026-RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE L'AGENT
RECENSEUR- M CAPELLI JEAN CLAUDE

Date de décision : 25/11/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL 2025-23 - recensement 2026-
recrutement et rémunération de l'agent
recenseur.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé	Date 26/11/25 à 11:56	Par <u>COURTOIS Pascal</u>
Transmis	Date 26/11/25 à 11:56	Par <u>COURTOIS Pascal</u>
Accusé de réception	Date 26/11/25 à 12:00	

